

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



- **Profil** : jeunes de 16 à 25 ans et demandeurs d'emploi de + de 26 ans.
- **Durée du contrat** : 1 année pour les Bac +3 et Bac +4, 2 années pour les BTS SIO et le DCG.
- **Rythme d'alternance** : diffère selon la formation choisie. Il pourra être à la semaine ou à la quinzaine.
- **Désignation d'un tuteur** : il est le responsable de la formation de l'étudiant dans l'entreprise.
- **Financement de la formation** : la formation et les actions d'évaluation et d'accompagnement sont financées par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA).
- **Grille de rémunération** : elle varie en fonction de l'âge.

ÂGE	% de rémunération
Moins de 21 ans	65 % du SMIC
De 21 à 25 ans	80 % du SMIC
26 ans et plus...	100 % du SMIC

INSTITUT SUPÉRIEUR SAINT-DENIS

1 chemin de la Muette • 07100 ANNONAY • 04 75 69 28 02 • www.is2d.com